

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 15
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 OCTOBRE

INFORMATIONS

MENACES

La Maison du Peuple, récemment inaugurée à Montmartre, fera parler d'elle. Elle donnait dimanche une réunion en faveur des grévistes de Carmaux. Le citoyen Rouanet, conseiller municipal, présidait. Tous les condamnés d'Albi avaient été proclamés présidents d'honneur.

Après le citoyen Rouanet, le citoyen Andrieux a déclaré que les grévistes auraient toujours les sympathies des socialistes, « quels que soient les moyens qu'ils emploient pour arriver à leur but. »

Le citoyen Roussel a précisé. « Il faut que la Compagnie de Carmaux capitule ou bien nous organiserons la résistance et bientôt Paris aura reconstruit la Commune. Le peuple sera le maître à l'Hôtel de Ville et au Palais Bourbon. »

Tout cela nous prépare un avenir plein d'agréments.

TOUS AU PANTHÉON

Dès le lendemain de la mort de M. Ernest Renan, on s'est mis à crier dans le camp républicain qu'il fallait porter au Panthéon les grands hommes de la Libre-Pensée.

Qu'on y mette Michelet, disait l'un, et Quinet, disait l'autre. Ils ont livré les mêmes batailles à l'Idée religieuse. Ils se complètent. Ils sont inséparables.

Entre journaux, on a voté d'acclamation.

Maintenant, la liste s'allonge. On parle d'Henri Martin, de Littré, d'Arago, de Louis Blanc que certains petits hommes considèrent comme des géants.

Prenez garde, dit un sceptique mélancolique. A ce compte-là, vous vous engagez à mettre un jour dans le Temple laïcisé M. de Freycinet lui-même.

Cette remarque n'arrêtera pas les zélés fossoyeurs qui veulent à toute force remplir les caveaux du Panthéon. On y mettra tout le Comité de Salut Public si l'on peut recomposer ses débris, les restes des Conventionnels qu'on pourra découvrir, tout le gouvernement provisoire de 1848, faisant pendant au gouvernement de la Défense nationale de 1870, Flocon, Albert, Garnier-Pagès, avec Gambetta, Jules Favre et Crémieux.

On y mettra bien quelques littérateurs, comme Lamartine, et quelques peintres comme Delacroix, mais c'est pour qu'ils ouvrent la voie à Baudelaire et à Manet.

On panthéoniserait de la même manière que l'on décore, en tas, par fournées.

« La démocratie, a dit Renan, fait notre sottise vanité. »

RETOUR DE M. CARNOT

Le Président de la République est rentré à Paris dimanche soir, à dix heures précises, par train spécial, de son voyage de Lille.

M. Carnot a été reçu sur le quai de la gare par le lieutenant-colonel Dalstein et plusieurs

hauts fonctionnaires de la Compagnie du Nord.

Il n'y a eu d'incidents ni sur le parcours de Lille à Paris ni à l'arrivée.

LES EVÊCHÉS VACANTS

On se rappelle que nous avons annoncé que, sur les sept sièges épiscopaux vacants, cinq seraient incessamment pourvus de titulaires et deux réservés pour une date ultérieure.

Nous pouvons donner aujourd'hui la raison de cet ajournement.

Parmi les sept évêchés, deux sont considérés comme non concordataires et, lorsqu'il s'est agi de choisir les candidats, M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, a très vivement insisté pour qu'il fût sursis jusqu'au vote des propositions dont la commission du budget a été saisie par M. Dupuy-Dutemps.

Le garde des sceaux s'étant rallié à cette manière de voir, le conseil des ministres a décidé que la question serait examinée à nouveau dans une prochaine séance.

L'OPINION DE M. ADOLPHE CARNOT

Un rédacteur du *Gaulois* a demandé à M. Adolphe Carnot, frère du Président de la République, ingénieur en chef des mines, son opinion sur la grève de Carmaux :

« Il m'est difficile, vous le comprenez, de vous répondre sans une longue réflexion sur une aussi grave question. Néanmoins, je ne fais aucune difficulté pour déclarer qu'après tout ce qui s'est passé à Carmaux, il est indiscutable que les grévistes sont dans leur tort. Je n'hésite pas davantage à dire que les prétentions de M. Calvignac, qui exige, malgré le bon droit de la Compagnie, d'être embauché dans la Compagnie en ne s'engageant à fournir que le travail qu'il lui plaira de donner, sont profondément ridicules et dénuées de sens commun. »

L'AFFAIRE DE PANAMA

Samedi, M. Prinet, juge d'instruction, a remis au parquet du procureur général le dossier de l'affaire du Panama.

L'instruction est donc close, et, si M. Quesnay de Beaurepaire adopte les conclusions du juge, M. Ferdinand de Lesseps et les autres administrateurs du canal de Panama comparaitront devant la Cour siégeant correctionnellement, dans la deuxième quinzaine de novembre.

Ce n'est pas sans quelque impatience que l'on attend au Palais la décision de M. Quesnay de Beaurepaire, qui, comme l'on sait, a toujours été contraire à ces poursuites, se fondant sur ce que nous appellerons pour le moment... « La raison d'Etat ».

LES CARDINAUX

Ce n'est pas deux chapeaux de cardinaux, mais trois, que le Saint-Père destine, paraît-il, à l'épiscopat français.

Le choix pour les deux premiers chapeaux étant définitivement arrêté, entre la cour de Rome et le gouvernement français, sur M^{rs} Meignan, archevêque de Tours, et M^{rs} Thomas,

archevêque de Rouen, le ministre des cultes a dû présenter une liste de candidats pour le troisième.

Il est question de M^{rs} Lecot, archevêque de Bordeaux, ou de M^{rs} Fonteneau, archevêque d'Albi, ou encore, d'après le *Figaro*, de M^{rs} Perreau, évêque d'Autun. Ce serait même le candidat de S. S. Léon XIII.

L'ARRANGEMENT FRANCO-SUISSE

En présence de l'hostilité témoignée par la grande majorité des députés contre l'arrangement franco-suisse, le gouvernement a décidé d'ajourner le dépôt du projet de loi qui, primitivement, devait être discuté dès la rentrée.

RÉFORME JUDICIAIRE

M. Ricard déposera à la rentrée le projet relatif à la réforme du personnel judiciaire. Dans trois Cours d'appel insuffisamment occupées : celles d'Agen, Grenoble et Poitiers, il supprime une chambre. Dans les tribunaux de 4^{es} instance, il supprime des postes de juges là où ils sont trop nombreux et institue, dans d'autres insuffisamment pourvus, des juges ou des substitués.

LA PETITE BOURSE

A la date d'hier, par ordre du préfet de police, le hall du Crédit Lyonnais est fermé à la petite Bourse. Les coulissiers ont, dit-on, l'intention de se réunir, comme autrefois, au passage de l'Opéra.

RÉFORME PÉNITENTIAIRE

La réforme du régime pénitentiaire consiste dans certaines économies. En outre, les contrats de main-d'œuvre avec les entrepreneurs seront, à leur échéance, remplacés par le système de la régie.

M. Quesnay de Beaurepaire vient de recevoir du Czar la croix de commandeur de Sainte-Anne.

Comme conclusion du discours de Carrouges, où il se rallie à la République, le baron de Mackau va donner sa démission de membre de l'Union des Droites.

LA RÉVISION DES CADRES

Après plusieurs séances de discussions assez orageuses, le Conseil supérieur de la guerre a renvoyé, pour complément d'études, aux bureaux du ministère de la Guerre, le projet de M. de Freycinet sur la révision des cadres.

On commente beaucoup cet échec du ministre, rue Saint-Dominique.

DÉFENSE DE LA CORSE

La *Petite République française* assure qu'en présence des ouvrages considérables établis par le gouvernement italien à la Spezia et à la Maddalena, le ministère de la marine presse l'étude d'un renforcement de la défense mobile de la Corse.

Il s'agit surtout, assure-t-elle, de fortifier et d'outiller complètement les postes de Bastia, de Porto-Vecchio et de Bonifacio, et l'état-ma-

jour général vient d'être invité à poursuivre d'urgence la solution de cette question.

DÉSASTRES DANS LE MIDI

Les orages violents qui viennent de se produire sur presque tous les points de la France ont causé de grands désastres.

Les journaux de Marseille publient une lettre circulaire de M^{rs} l'évêque de Marseille au Clergé et aux Fidèles de son diocèse, prescrivant une quête en faveur des victimes de l'inondation du 4^{er} octobre 1892.

LA SITUATION AU TONKIN

Les derniers renseignements venus du Tonkin sont de la plus haute gravité. Il y a quelques semaines, M. de Lanessan écrivait et déclarait à des amis que la situation était excellente. Ces jours-ci, il le télégraphiait encore. Or, dans une lettre reçue par un journal républicain de Paris, nous lisons :

« Hanoi, 4^{er} septembre 1892.

» M. de Lanessan est arrivé ici ce matin, complètement rétabli. Il va lui être impossible, avec la meilleure volonté du monde, de s'obstiner dans l'optimisme qui a été, jusqu'ici, sa règle de conduite et de langage. *Jamais, en effet, la situation n'a été plus troublée.*

» La frontière chinoise donne de grosses inquiétudes. Chaque année, l'infiltration chinoise a une recrudescence vers août et septembre. Mais en ce moment nous sommes à un maximum alarmant, d'autant qu'il est à peu près acquis aujourd'hui que la Chine — *je parle de la Chine officielle* — est derrière les bandes qui inondent le Haut-Tonkin. On signale à Thuy-Kon la présence de 2,000 réguliers chinois, plus ou moins travestis en pirates et que commande secrètement le général Fong, le célèbre mandarin militaire si connu pour sa haine contre les Français. L'objectif de cette bande serait la province de Cao-Baug qu'elle se propose de piller.

» Une autre bande, formée également de l'autre côté de la frontière et de même force, menace Lang-Son, qu'elle espère enlever à la faveur d'une diversion provoquée par les bandes ordinaires.

» Au point de vue argent, la situation n'est pas plus brillante. *Les caisses sont vides* ; et on a dû suspendre des expéditions en cours, faute de pouvoir faire face aux dépenses qu'elles entraînent.

» En un mot, le Tonkin va mal, très mal.... »

Depuis le mois de janvier, nous avons perdu au Tonkin, dans les combats, seize officiers : un commandant, sept capitaines, huit lieutenants. C'est beaucoup dans un pays où la pacification n'était plus, disait-on, qu'une affaire de gendarmerie.

Les mandarins militaires de la frontière ne prennent même plus la peine de dissimuler leur mépris des traités et recrutent ouvertement les bandes destinées à piller le Tonkin. Il y a trois mois, les Chinois ont réussi à enlever l'entrepreneur des travaux d'un chemin de fer, M. Vezin, et ne l'ont rendu à la liberté que contre une rançon de 23,000 piastres ; plusieurs

de nos postes dans le haut pays sont bloqués, et il est difficile d'arriver à les ravitailler. On ne peut pas s'éloigner de quelques centaines de mètres des villes sans risquer de recevoir des coups de feu qui partent de la brousse. Les pirates viennent jusqu'à l'entrée du Delta.

Leçon d'histoire

L'honorable M. Poriquet, sénateur de l'Orne, adresse la lettre suivante au préfet de l'Orne :

« Monsieur le préfet,

Un ami m'apporte, à titre de curiosité, tardivement, je le reconnais et je le regrette, votre discours au banquet du 22 septembre où je lis la stupéfiante affirmation que voici :

« ... Nos codes et toute notre organisation administrative que l'on attribue si improprement à Napoléon I^{er}. »

« C'est à la Convention, prétendez-vous, que l'honneur en reviendrait.

« Mais en vérité, monsieur le préfet, vous n'avez donc jamais ouvert un Code ? Tous portent en tête la date de leur promulgation. Le Code civil a été promulgué au mois de mars 1803, le Code de procédure civile en avril 1806, le Code de commerce en septembre 1807, le Code d'instruction criminelle en novembre 1808, le Code pénal en février 1810...

« Quoi que vous en disiez, et malgré la grande confiance dont vous êtes si digne, il est difficile de croire que la Convention, morte le 26 octobre 1795, ait pu engendrer en 1803, huit ans après sa mort, les codes dont la législation française s'honore encore aujourd'hui.

« Pardonnez-moi d'ajouter qu'il n'y a ni bon goût ni patriotisme à chercher à rapetisser les gloires de la France. Le génie de ce Napoléon que vous tentez de dénigrer a été salué avec honneur par l'univers entier.

« De 1803 à 1810, pendant toute la période de la publication de nos codes, les conventionnels qui avaient survécu aux sanglantes saturnales révolutionnaires, y compris l'ancêtre de l'incomparable Sadi Carnot, devenus pour la plupart grands dignitaires, comtes ou barons de l'Empire, siégeaient, en manteaux de cour, sur les marches du trône impérial.

« N'auriez-vous jamais lu, monsieur le préfet, les admirables procès-verbaux des séances du conseil d'Etat où l'empereur Napoléon I^{er}, entre deux victoires, prenait une si large part aux mémorables discussions de cette assemblée d'élite. Permettez-moi de vous en recommander la lecture. Elle est instructive pour tous, même pour les préfets républicains.

« L'organisation administrative serait à tort attribuée à l'Empereur ! Mais est-ce que vous ignorez qu'elle a été créée par la grande loi

du 28 pluviôse an VIII, qui est restée la loi organique de l'administration française, la loi qui régit encore maintenant votre préfecture comme les autres, monsieur le préfet...

« C'est encore la Convention, dites-vous, qui a créé nos établissements d'enseignement. Mais lisez donc Taine et vous y verrez que la Convention, loin d'avoir organisé l'enseignement, l'avait complètement désorganisé.

« La Convention, par la création du grand-livre de la dette publique, aurait préparé le crédit de l'Etat français, ajoutez-vous encore. Si un décret de 1793 a créé le grand-livre, il n'y a eu pendant toute la Convention que les émissions d'assignats à enregistrer, et faire remonter l'établissement du crédit de l'Etat français, comme vous le dites, cela peut se dire entre compères; cela ne s'imprime pas.

NOUVELLES MILITAIRES

LES FABRIQUES DE CONSERVES POUR L'ARMÉE

Nous lisons dans un journal de Paris :

« Les municipalités qui s'étaient mises sur les rangs pour obtenir la création, dans leur ville, d'une fabrique de conserves militaires, peuvent faire leur deuil de l'installation qu'elles avaient sollicitée.

« Tout récemment, en effet, d'après le *Courrier du Centre*, M. de Freycinet a fait part aux représentants du Conseil municipal de la ville de Niort, venus pour l'entretenir d'une question intéressant leurs concitoyens, de son intention de renoncer à son projet de création de fabriques de conserves de viande, en France. Voici en quels termes le rapporteur de la délégation niortaise a fait part à ses collègues de la décision ministérielle :

« M. Antonin Proust, chargé par le ministre de la guerre d'étudier différentes questions relatives à l'administration des régiments par eux-mêmes, a fait remarquer, au sujet des usines de conserves, qu'il est sur ce point impossible de rien entreprendre; que les prix de revient, après l'enquête qu'il a ordonnée, sont d'un tiers supérieurs au prix de revient des conserves fournies par l'Amérique. »

« Comme on le voit, c'est une raison budgétaire qui a obligé M. de Freycinet à prendre la résolution que nous annonçons. »

NOMINATION MILITAIRE

M. le général de brigade Le Coat de Saint-Haouen, inspecteur général, en 1892, du 6^e arrondissement de gendarmerie, est nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 9^e corps d'armée, à Niort, en remplacement de M. le général Danloux, précédemment placé dans la section de réserve.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

LES TRAMWAYS

Sous ce titre, nous lisons dans le *Petit Courrier* d'Angers :

« Il vient d'arriver à notre connaissance que l'on a l'intention d'installer prochainement les tramways à Saumur. C'est un bon exemple que cette ville, moins importante que la nôtre, va nous donner.

« Quand donc aurons-nous, nous aussi, notre service de tramways ? Aussi bien qu'ailleurs nous aspirons au bien-être, au confortable. Nous voulons circuler vite, commodément et à peu de frais. Les tramways nous offriraient tous ces avantages. Ils existent depuis longtemps dans plusieurs grandes villes, et ils y rendent aux gens affairés de réels services.

« Il nous semble donc qu'à Angers, tout aussi bien qu'à Saumur ou ailleurs, on pourrait installer des tramways. Nous avons des boulevards superbes et des rues suffisamment larges et suffisamment planes. Les obstacles à vaincre ne seraient que de peu d'importance.

« Notre commerce ne le cède certainement en rien à celui de Saumur. Il serait bon que nous ne fussions pas moins favorisés que cette ville, sous le rapport de la circulation. Pourquoi les Angevins continueraient-ils à se traîner péniblement à pied, quand les Saumurois voyageront en tramways ? »

Très bien ; mais que notre confrère d'Angers fasse des vœux pour que les tramways qu'il désire soient mieux construits que ceux de Saumur, et qu'ils ne soient pas l'occasion de milliers d'accidents dont plusieurs ont été graves et pour lesquels les victimes n'ont eu aucune indemnité, parce qu'ils avaient affaire à des sociétés borgnes et insolubles.

En dehors de ce *mince* inconvénient, ce serait à merveille. Saumur attend avec impatience qu'une société intelligente et solide s'en rende acquéreur, et on a tout lieu de croire que ce desiderata ne tardera pas.

Mais que nos voisins d'Angers n'ambitionnent pas notre sort. Depuis dix ans, MM. Monprofit et C^{ie} ont implanté les tramways à Saumur, et ils ne fonctionnent pas encore.

THÉÂTRE DE SAUMUR

C'est demain mercredi qu'ont lieu les débuts de la troupe d'opéra avec *Le Jour et la Nuit*, opérette de Lecoq.

La direction avait annoncé le *Barbier de Séville* ; mais, ce matin, M. Milard, seconde basse, qui devait chanter Bartholo, s'est

trouvé assez sérieusement indisposé ; la représentation du *Barbier* a été de ce fait ajournée à lundi prochain.

A Angers, les débuts ont eu un grand retentissement dans le monde musical. Toute la presse, tous les dilettantes s'accordent à constater la supériorité de la direction et des artistes de M. Guillon. Les éloges pour tous, aussi bien dans les *Huguenots* que dans les *Surprises du Divorce*, ont été unanimes. Nous ne doutons pas que le public saumurois ne vienne ratifier par sa présence les succès que nos voisins ont constaté sans la moindre restriction.

On nous prie d'annoncer au public saumurois que la maison Crémieux, 27, rue d'Orléans, fera son Exposition et sa grande Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver le Mercredi 12 novembre.

Course de fond d'Angers à Saumur ET RETOUR

Ainsi que nous l'avons annoncé, la course de fond organisée par le Véloce-Club Angevin entre Angers et Saumur et *vice versa*, a eu lieu dimanche. Seuls, les membres de la Société étaient admis à prendre part à cette course.

Le départ s'est effectué à 14 heures du rond-point des Magnolias.

M. Ribert, président de la Société, donne le signal du départ ; onze concurrents seulement étaient présents.

Malgré un vent violent et quelques ondées, la course a été assez bien menée.

Une seule chute, heureusement sans gravité, a été signalée ; au retour, M. Sorin est tombé en face La Daguonnière, et, malgré cela, il est arrivé bon premier.

La distance à parcourir était de 100 kilomètres.

L'arrivée des coureurs au contrôle de Villebernier a eu lieu dans l'ordre suivant :

1^o M. Sorin, à midi 33. 2^o M. Mouchet, à midi 40. 3^o M. Gaillard, à midi 40'30". 4^o M. Rethoré, à midi 44. 5^o M. Ax, à midi 48. 6^o M. Rouault, à 1 h. 25.

Au retour, les coureurs avaient « vent debout ». Leur allure s'en est vivement ressentie.

Ainsi, pour ne s'occuper que des premiers, tandis qu'ils accomplissaient l'aller en une heure, ils mettaient pour le retour deux heures et demie.

Cinq seulement ont exécuté le trajet dans l'espace de temps fixé. Ce sont :

1^o M. Sorin, arrivé à 2 h. 48'30".
2^o M. Mouchet, arrivé à 3 h. 1'25".
3^o M. Gaillard, arrivé à 3 h. 18'40".
4^o M. Ax, arrivé à 3 h. 26'30".
5^o M. Rethoré, arrivé à 3 h. 59'40".

M. Sorin, maintenant champion de fond du Véloce-Club Angevin, a effectué le parcours en

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

— Vraiment, mon père, dit Éléonore gracieusement, vous avez un merveilleux talent pour tout arranger. Sans vous, jamais nous ne nous serions tirés d'affaire.

— Cela doit te donner une confiance sans bornes en tous mes avis, mon cher bijou de fille. Vois-tu, je n'ai pas une grande instruction, mais je connais à fond les hommes, et je juge parfaitement les choses. Il faut être bien fin pour me tromper, continua-t-il en se caressant avec complaisance le menton.

— Qui voudrait le faire ?

— On ne sait pas... toi, peut-être.

— Moi, mon père ! dit Éléonore d'un ton de surprise tout à fait aimable : vous voulez rire, je pense ?

— J'ai dit toi, comme j'aurais dit un autre, ainsi cela ne tire pas à conséquence... Mais pour en revenir à ta dot...

— Est-ce que nous en parlions ? demanda négligemment Éléonore.

— Certainement, et je voulais te dire que, quoiqu'il soit bien établi par la liquidation, je veux dire l'inventaire de la fortune de ta mère, qu'il te revient deux millions à la majorité ou lors de ton mariage, cependant cela pourrait être encore sujet à contestation, et je crois qu'il vaudrait mieux éviter cet inconvénient. C'est pour cela que je consentirais à faire le sacrifice de mes usines de Courville-le-Bas.

— Pourquoi faire un sacrifice, mon père ? si ce qui me revient est moins considérable que ce que vous avez la bonté de m'offrir, il faut nous en tenir à cela. Je ne suis pas avide, vous le savez bien.

— Au surplus, mes enfants, je ferai tout ce que vous voudrez, reprit M. Loubert, en associant dans sa pensée son neveu à sa fille... Dieu merci, je ne suis pas à trois ou quatre cent mille francs près.

La vérité est que M. Loubert avait voulu embrouiller les idées de sa fille ; ne pouvant y parvenir, il se remettait à faire le bonhomme.

— Maintenant, songe à ton affaire, lui dit-il.

Il me tarde qu'elle soit décidée.

Ainsi qu'on peut le supposer, Éléonore n'eut pas de peine à mettre d'accord des personnes qui toutes voulaient la même chose. Les projets de la veille furent donc mis au néant, et l'on convint que le mariage se ferait à Paris au mois de janvier. Mademoiselle Loubert dit à tout le monde que c'était son désir personnel, et Suzanne fit remarquer à madame Granval et à Léonce la délicatesse de ce procédé. La journée s'écoula fort gaiement, et, le soir, le châtelain de Courville et sa fille retournèrent chez eux, après avoir fait promettre aux habitants du Haut-Mont de venir bientôt les voir. Suzanne, en prenant cet engagement, y mit pour condition que la personne qu'on devait lui envoyer ne serait pas arrivée, car autrement elle devrait partir immédiatement pour rejoindre mademoiselle de Royan, dans son ermitage d'Enghien.

Lorsque Léonce rentra dans le salon, après avoir conduit sa cousine et son oncle jusqu'à leur voiture, il avait un air satisfait qui ne lui était pas habituel, et qui ne ressemblait pas plus à son ancienne gaieté qu'à sa récente mélancolie.

— Enfin nous sommes seuls ! dit-il, en

allant s'asseoir sur une petite chaise aux pieds de sa mère.

— Vous me regardez donc comme partie aussi, lui demanda Suzanne qui travaillait auprès de la baronne ?

— Non, répondit-il, mais il me semble que vous êtes de la famille.

— Elle en est bien véritablement, répartit à son tour madame Granval ; et elle nous l'a bien prouvé ces jours derniers. Mais voyons, Léonce, puisque nous sommes seuls, à votre avis, parlez-nous maintenant de vos projets.

— De quels projets, ma mère ? il me semble que je n'en ai pas d'autres que de rester comme nous sommes.

— C'est impossible, mon ami, s'écria vivement la baronne ; vous offenseriez mortellement votre cousine qui vient de vous donner une grande preuve d'affection.

— Toujours ma cousine, murmura Léonce d'un air sombre qui rappela ses plus mauvais jours. Je ne saurais donc désormais rien faire sans penser à elle ? mais c'est un horrible esclavage.

— Ah ! mon fils ! pouvez-vous oublier ainsi tous vos engagements ? vous me faites bien mal.

3 heures 48 minutes. Il montait une bicyclette Phébus.

Le soir, une quarantaine de membres du Vélo-Club se sont réunis dans un banquet servi à l'hôtel d'Anjou.

FRANCS-MAÇONS

Nous lisons dans la *Croix angevine* :

« Dans son numéro de mardi dernier, le *Patriote* avoue que la Franc-Maçonnerie s'occupe de politique, et il le prouve par le nombre considérable de francs-maçons qui occupent présentement des situations politiques. Il y a longtemps que nous le savons ; on l'a nié, on l'avoue aujourd'hui, c'est bien. Mais le *Patriote* veut justifier l'ingérence de la Franc-Maçonnerie dans la politique. « Je l'y crois tout aussi bien autorisée, dit-il, que les cercles catholiques, confréries et autres organisations pieuses. » Si la Franc-Maçonnerie n'a pas d'autre raison que celle-là de faire de la politique, qu'elle n'en fasse pas plus que les cercles catholiques, les confréries et autres associations pieuses, qui y demeurent complètement étrangères, quoi qu'en dise le *Patriote*. Il l'affirme, mais il ne saurait le prouver. »

TOURS. — Samedi, les états-majors et les 3^e et 4^e escadrons des 3^e et 6^e régiments de cuirassiers, qui viennent remplacer le 7^e hussards et le 25^e dragons dans cette garnison, ont fait leur entrée à Tours. Les 1^{er} et 2^e escadrons, qui étaient arrivés la veille, étaient allés au-devant d'eux.

La population a fait un excellent accueil à ces deux régiments.

Immédiatement après leur arrivée, MM. les officiers, conduits par leurs colonels, ont fait leurs visites officielles à M. le général Villain, commandant en chef le 9^e corps d'armée, à l'archevêque de Tours et au préfet.

« SYMPATHIQUE MINISTRE »

Nous avons inséré hier une note dans laquelle la municipalité de Tours, sous prétexte de renseigner le public sur ce qui se passera en cette ville lors de l'arrivée du ministre Bourgeois, se livre à une débauche de flagorneries à l'adresse du représentant du Pouvoir.

Dans cette note, on remarque notamment la phrase suivante :

« La municipalité n'a rien négligé pour recevoir dignement le sympathique représentant, du gouvernement, auquel les habitants, très satisfaits, préparent un accueil chaleureux. »

Nous tenons à faire savoir que nous avons inséré cet avis officiel à titre de simple communication et que nous ne faisons point nôtres les considérations qui sont purement du cru de la municipalité.

— Pardon, ma mère ! pardon ! mais en me voyant tout à l'heure si heureux près de vous, je ne me suis plus souvenu de rien. Ne pleurez pas, je vous en supplie ! tout ce que j'ai dit je le ferai, en attendant que je fasse tout ce que vous voudrez.

— Je veux votre bonheur, mon ami, répondit la baronne en essuyant les larmes que le retour passager de son fils à ses anciennes habitudes avait fait couler, et je suis sûre que vous voulez aussi le mien.

— C'est si vrai ce que vous dites là, ma mère, que ce matin j'ai écrit à Verne, dans l'espoir que cela vous ferait plaisir. Voici ma lettre, continua-t-il, en tirant un papier de la poche de son habit, et en le présentant à madame Granval, lisez, et dites-moi si vous êtes contente.

— Oh ! mon fils, tu es bien bon, dit la baronne après avoir lu. Jugez-en vous-même, Suzanne, si Léonce le permet.

Mademoiselle d'Estouville prit le papier et lut à son tour la lettre du jeune baron : voici ce qu'elle contenait :

« Vous serez étonné, mon cher Verne, d'avoir une lettre de moi, car vous savez mieux qu'un autre que je n'aime pas écrire ; mais

LA FRAUDE SUR LES BEURRES

Les députés de l'Ouest manifestent l'intention de réclamer, avec une persistante énergie, la mise à l'ordre du jour parlementaire de l'importante proposition relative à la répression de la fraude sur les beurres.

On sait que cette proposition attend, depuis longtemps déjà, que la Chambre veuille bien trouver le temps de l'examiner. Il s'agit d'intérêts considérables. La production du lait, en effet, est évaluée à 1 milliard 200 millions, et est, par conséquent, supérieure à celle du vin, comme valeur et comme quantité. L'exportation des beurres atteint 120 millions, c'est-à-dire un chiffre plus élevé que celui de l'exportation du savon de Marseille.

La margarine est un produit nouveau, mais qui a déjà une production annuelle de 15 millions environ.

Le but à atteindre, c'est d'empêcher la fraude des beurres, tout en n'apportant aucune entrave à la fabrication loyale et à la vente distincte de la graisse alimentaire.

L'amendement déposé peut se résumer ainsi :

Les mélanges du lait, de la crème ou du beurre avec des corps gras de provenance quelconque sont interdits en dehors des fabriques (21) soumises à l'exercice. Les fabricants paieront un droit d'exercice de 2 francs par 400 kil., afin de couvrir les frais occasionnés au Trésor par l'exercice.

Les mélanges dans les fabriques exercées ne pourront renfermer, pour cent parties, plus de 45 parties de matières grasses provenant du lait ou de la crème.

Par ces dispositions, qui corrigent le projet dans un sens libéral et augmentent les garanties contre la fraude, les pétitionnaires ont la conviction de donner satisfaction à tous les intérêts légitimes. Et, détail curieux, l'amendement réunit à la fois les sympathies de l'industrie laitière et des margariniers, qui ne cherchent pas à faire du simili-beurre et ont seulement la prétention très justifiée de pouvoir fabriquer et vendre une graisse améliorée par le mélange du lait.

La Chambre a eu tout le temps de la réflexion. Il est à souhaiter qu'elle tranche la question, car le *statu quo* nuit à tout le monde, excepté aux fraudeurs.

FANTAISIES PRÉFECTORALES

Le journal *La Sarthe* nous apprend que le préfet Lutaud, de grotesque mémoire, vient de commettre une nouvelle frasque.

Voici les faits : Il y a quinze jours, on inaugura un pont dans la commune de Fercé ; la cérémonie, qui avait un caractère officiel, avait naturellement été rigoureusement laïque.

Dès le lendemain, on songea à organiser

une cérémonie religieuse pour la bénédiction du pont. Le curé et le maire fixèrent la fête au dimanche suivant.

Le vendredi suivant, le maire se rendit au Mans afin d'obtenir l'autorisation préfectorale. M. Lutaud se montra charmant et retint même le maire à déjeuner.

Au cours du repas, on avait parlé de la fête. M. le préfet s'était plu à reconnaître que les habitants de Fercé étaient bien libérés d'agir chez eux comme ils l'entendraient, et que, s'ils croyaient nécessaire de faire bénir le pont, personne ne pouvait s'en offusquer. « Le gouvernement, aurait même dit M. le préfet, n'en est pas à quelques gouttes d'eau bénite près. »

On se mit donc aux préparatifs avec ardeur, lorsque dimanche, de grand matin, à la stupéfaction générale, les gendarmes de La Suze apportèrent de la préfecture une dépêche interdisant « pour la journée du 2 octobre 1892 tout attroupement, toute manifestation sur le pont de Fercé ou même aux abords du pont de Fercé. »

Les habitants étaient consternés et, certes, ils ne vantaient pas le libéralisme du préfet.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 8 octobre. — Armand-Maurice-Eugène André, Grande-Rue.

Le 10. — Médéric-Alexandre Pouchet, rue de la Visitation.

Le 11. — Albert-Honoré Renaume, rue de l'Échelle.

DÉCÈS

Le 9 octobre. — Jules-Frédéric Dewulf, cuisinier, 28 ans, quai de la gare.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 11 octobre. — *Le Jour et la Nuit*, opérette en 3 actes ; *le Serment d'Horace*, comédie en 4 actes.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2. — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

MERCREDI 12 Octobre 1892
OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

Début de la troupe d'opéra-comique
CHANGEMENT DE SPECTACLE

LE JOUR ET LA NUIT

Opérette en 3 actes, musique de Ch. Lecoq.

Prix des places d'opéra.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 octobre 1892.

Après une ouverture en baisse sur les cours de samedi, les rentes se relèvent soutenues par

les demandes du comptant qui était coté au-dessus du cours du terme.

Le 3 0/0 retombe à 99.52 et le 4 1/2 progresse à 106.40.

En attendant la réalisation de la combinaison de M. Giliotti avec la Caisse des dépôts de Rome, la Rente Italienne reste très ferme à 93.30.

L'Extérieure, toujours offerte, s'inscrit à 64 1/32.

L'action de la Banque de France cote 3,890 à terme. On craint que la diminution des bénéfices des quinze premières semaines du 2^e semestre ne soient pas compensées par une augmentation d'ici à la fin de l'exercice.

L'action du Crédit Foncier cote 4,120 fr. On considère généralement comme ayant un caractère transitoire les causes de la réduction éventuelle de 3 fr. sur le dividende de 1892.

La Banque de Paris très ferme à 680 fr. bénéficie de l'amélioration des fonds brésiliens.

L'action de la Société générale, grâce à la progression constante et régulière de ses bénéfices, est très soutenue à 482 fr.

Le Crédit Lyonnais est sans changement à 787 fr.

L'action du wharf de Kotonou reste demandée à 264 fr., la Délégation à 245 et la Part de Fondateur à 345 fr.

Les Chemins Economiques valent 432 fr.

Loulou est au salon au moment où on introduit un visiteur qui vient pour « parler affaires avec son père. »

Loulou regarde pendant quelque temps le visiteur d'un œil à la fois curieux et attendri.

— C'est-il vous, demanda-t-il enfin, monsieur Beauviroy ?

— Oui, mon enfant.

— Ah ! bon... Ça vous a-t-il fait bien mal, dites, quand vous avez fait ça à votre œil ?

— A mon œil ? comprends pas.

— Papa le disait ce matin à maman : « Le jour où Beauviroy a cru que je le payerais, il s'est fourré le doigt dans l'œil jusqu'au coude ! »

A ce moment, le père de Loulou ouvre en souriant la porte pour « parler affaires » avec le visiteur.

BOURSE DE PARIS

Du 10 Octobre 1892

3 0/0. 99 35
3 0/0 amortissable. 99 70
4 1/2. 106 »

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2, 25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épurée,

le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c.

— extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1.90

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE

Toutes nos marchandises sont

vendues au plus juste prix, et

sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ma répugnance cède au besoin que j'éprouve de vous dire que je vous aime beaucoup, et que je sens chaque jour davantage le prix de tout ce que vous avez fait pour moi.

« Je voudrais vous revoir ; je crois même que le plus grand bonheur qui pût m'arriver serait de passer quelques mois près de vous. Quand nous étions ensemble vous me disiez de belles et bonnes choses que je voudrais entendre encore, parce qu'il me semble que je les comprendrais mieux aujourd'hui qu'à l'époque où vous me les avez dites.

« Adieu, mon cher Verne, si j'avais le pouvoir de vous exprimer tout ce que je sens pour vous, cette lettre serait bien longue. Je vous serre fraternellement la main. »

— Êtes-vous satisfaite, mademoiselle ? demanda timidement Léonce en recevant la lettre que Suzanne lui rendait.

— Je voudrais être votre sœur pour avoir le droit de vous dire tout ce que je pense de ces expressions si vraies. M. Verne sera bien heureux.

— Mon fils, dit la baronne, je vais vous faire une proposition qui est un grand sacrifice de ma part : ces six mois que vous avez demandés, allez les passer à Paris auprès de

cet ami qui a tant de droits à ma confiance et à votre affection. Travaillez, causez surtout avec lui. Vos anciennes relations, dont vous retrouvez aujourd'hui le souvenir vivant dans votre cœur, vous rendront tout facile. Qui pourra mieux vous comprendre, et vous deviner au besoin, que l'homme qui vous a consacré cinq années de sa vie ? Avec lui, voyez le monde, visitez nos monuments, instruisez-vous de nos mœurs, de nos lois, de nos usages, et vous élèverez votre esprit au niveau des sentiments de votre cœur, qui ne me laissent rien, plus rien, entendez-vous ? à désirer. Que pensez-vous de ce projet, Suzanne ? Puisque vous êtes de la famille, je veux, je dois presque vous consulter.

— Je crois, madame, que Dieu vous a inspirée comme il inspire toujours les mères, répondit mademoiselle d'Estouville.

— Je partirai demain, dit Léonce, et j'arriverai en même temps que ma lettre.

— Je vous demanderai un retard de vingt-quatre heures, mon ami, reprit à son tour madame Granval. Demain vous irez dire adieu à votre cousine et prendre les ordres de votre oncle, car il est possible que vous puissiez lui être utile à Paris ; de plus, je trouve con-

venable que vous lui donniez la preuve de confiance de le consulter. Je vous accompagnerai si vous le désirez.

— Ce sera comme vous voudrez, ma mère ; mais que vous veniez ou non, vos conseils seront suivis.

(A suivre.)

Marché de Saumur du Samedi 8 Octobre

Froment-commerce,	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	Veau —	1 60
Méteil —	Mouton —	2 40
Seigle —	Porc —	1 60
Orge —	Poulets la couple	3 50
Avoine —	Dindonneaux —	12 —
Sarrasin —	Canards —	4 50
Haricots blancs —	Oies —	8 —
Haricots rouges —	Beurre le kilog.	2 70
Fèves —	Œufs la douzaine	1 20
Noix —	Foin, la charretée de	780 kilog.
Châtaignes —	14 —	110 —
Sel les 100 kil.	Luzerne —	110 —
Son —	Paille —	47 —
Pommes de terre,	Huile de noix, 50 kil.	130 —
la barrique, 10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de	les 52 kilog.	500 —
157 kilog.	id. 2 ^e —	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	id. 3 ^e —	—
id. 2 ^e id. Of. 31 66	Charbon de bois, les	—
id. 3 ^e id. Of. 28 33	100 kilog.	16 —
	Charbon de terre —	4 50

Etude de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8.

PURGE LÉGALE

Suivant exploits de M^e Masson, huissier à Doué-la-Fontaine, et de M^e Riffault, huissier à Saumur, en date des dix et onze octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistrés ;

Et à la requête de : 1^o M. Louis Seurus, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay ; 2^o M. Louis Duveau-Carret, propriétaire, demeurant à Varrains, près Saumur, pour lesquels domicile est élu en l'étude de M^e LOUIS ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue de la Petite-Douve, n° 8 ;

Notification a été faite : 1. A Madame Marie-Céline Aubineau, épouse sans profession de M. Olivier-Célestin Mauxion, sous-directeur de la Compagnie d'assurance la Paternelle, demeurant à Tours, rue Jehan-Fouquet, n° 33, ladite dame domiciliée de droit avec son mari, mais résidant chez son père, commune de Concourson (Maine-et-Loire) ;

2. A M. le procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur ;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour de la copie collationnée :

Premièrement. — D'un acte reçu Tessier, notaire à Doué-la-Fontaine, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et transcrit,

Contenant vente à M. Louis Seurus, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay, par M. Olivier-Célestin Mauxion, sous-directeur de la Compagnie d'assurances la Paternelle, demeurant à Tours, rue Jehan-Fouquet, n° 33 ;

1. De la ferme de Pailleateau, située communes de Saix, arrondissement de Loudun (Vienne), et d'Épiéds, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), d'une contenance totale de huit hectares vingt-neuf ares soixante-quatre centiares ;

2. Et d'un bois taillis de soixante-trois ares trente-six centiares ;

Moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de treize mille trois cent trente-trois francs, payable avec intérêts à cinq pour cent à partir du vingt-neuf juin dernier.

Les immeubles situés dans l'arrondissement de Saumur comprennent, commune d'Épiéds :

1. Soixante-trois ares quatre-vingt-douze centiares de terre, au Grand-Jardin, » 73 92

2. Quarante-deux ares vingt-quatre centiares de terre, au même lieu, » 42 24

3. Un hectare quatre-vingt-deux ares trente-trois centiares de terre, au Bois-de-la-Latte, » 1 82 33

Contenance totale pour l'arrondissement de Saumur : deux hectares quatre-vingt-dix-huit ares quarante-neuf centiares, ci » 2 98 49

Payable en l'étude de M^e Tessier, sus-nommé, aussitôt après l'accomplissement des formalités de transcription et l'obtention des mains levées et certificat de radiation des inscriptions grevant les immeubles vendus.

Deuxièmement. — D'un acte reçu par le même notaire le trente et un juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et transcrit, contenant vente à M. Louis Duveau-Carret, sus-nommé, par M. Olivier-Célestin Mauxion, sus-nommé, de la ferme de Douvy, située à Douvy, commune d'Épiéds, et par extension sur celle de Pouancay, arrondissement de Loudun.

Les immeubles situés dans l'arrondissement de Saumur, commune d'Épiéds, sont ceux-ci après :

1. Bâtimens d'habitation et d'exploitation, cour, issues et dépendances, le tout situé à Douvy et contenant quinze ares, numéros 315 et 316 du cadastre, section J, » 15 »

2. Un hectare onze ares soixante-dix centiares de terre, au Pré-de-la-Croix, numéros 445 et 447 du cadastre, section E, » 1 11 70

3. Trente-sept ares vingt-cinq centiares, au Pré-des-Dormants ou les Casses, numéro 523, section E du cadastre, » 37 25

4. Trente-trois ares soixante-quinze centiares de terre, aux Dormants, numéros 545 et 546 du cadastre, section E, » 33 75

5. Trente-cinq ares vingt centiares de terre, au même lieu, numéro 549 du cadastre, section E, » 35 20

6. Seize ares vingt centiares de terre, derrière les Grandes-Murailles, numéro 48 du cadastre, section H, » 16 20

7. Douze ares cinquante centiares de terre, à la Carrée-Martin, numéro 81 du cadastre, section H, » 12 50

8. Vingt ares de terre, à la Champagne, numéro 995 du cadastre, section H, » 20 »

9. Vingt-sept ares quinze centiares de terre, aux Dormants, numéro 211 du cadastre, section J, » 27 15

10. Vingt-huit ares cinquante centiares de terre, au même lieu, numéro 224 P du cadastre, section J, » 28 50

11. Un hectare quatre-vingt-neuf ares de terre, au même lieu, numéros 346 P et 347 P du cadastre, section J, » 1 89 »

12. Trente-deux ares vingt centiares de terre, au Marais-de-Champagne, numéro 427 P du cadastre, section J, » 32 20

13. Deux hectares un are 40 centiares, à Vilaines, numéros 438 et 439 du cadastre, section J, » 2 1 40

14. Vingt-un ares vingt centiares de terre, au même lieu, numéro 448 du cadastre, section J, » 21 20

15. Trente ares cinquante centiares de terre, au même lieu, numéro 458 du cadastre, section J, » 30 50

16. Vingt-deux ares vingt centiares de terre, au Carrefour-Moinera, numéros 546 et 547 du cadastre, section J, » 22 20

17. Neuf ares quarante centiares de terre, au Marais-de-Champagne, numéro 729 du cadastre, section J, » 9 40

18. Treize ares trente-sept centiares de terre, aux Terres-de-Lenay, numéro 792 du cadastre, section J, » 13 37

19. Cinquante-un ares de terre, au même lieu, numéros 814, 815 et 817 du cadastre, section J, » 51 »

20. Quinze ares vingt centiares de terre, au même lieu, numéro 831 du cadastre, section J, » 15 20

21. Seize ares quarante centiares de terre, au même lieu, numéro 843 du cadastre, section J, » 16 40

22. Soixante-onze ares quatre-vingt centiares de terre au Champ-des-Frènes, numéros 325 et 326, section E, » 71 80

23. Vingt-huit ares vingt centiares de terre, aux Fontaines-d'Hommes, numéro 197 du cadastre, section E, » 28 20

24. Quarante ares treize centiares de terre, à Lenay, numéro 792 du cadastre, section J, » 40 13

25. Trente-deux ares de terre, aux Dormants, numéro 529 du cadastre, section E, » 32 »

26. Treize ares six centiares de terre, au même lieu, numéro 223 P du cadastre, section J, » 13 06

27. Treize ares soixante-dix centiares de terre, aux Grandes-Murailles, numéro 260 du cadastre, section H, » 13 70

28. Vingt-deux ares dix centiares de terre, au Carrefour-Moinera, numéros 476 et 552 du cadastre, section J, » 22 10

29. Un hectare trente-neuf ares de terre, à la Champagne, numéros 1018, 1019, 1017 et 1016 du cadastre, section H, » 1 39 »

30. Trente-sept ares de terre, aux Terres-de-Lenay, numéro 794 du cadastre, section J, » 37 »

31. Trente-quatre ares un centiare de terre, aux Dormants, numéros 214 et 215 du cadastre, section J, » 34 01

32. Quarante-neuf ares quatre-vingt centiares de terre, aux Friches-Longs, numéros 596 et 597 du cadastre, section J, » 49 80

33. Quarante-quatre ares de terre, aux Marais-de-Champagne, numéros 717, 718 et 719 du cadastre, section J, » 44 »

34. Vingt-huit ares soixante-dix centiares de terre, aux Terres-de-Lenay, numéro 775 du cadastre, section J, » 28 70

35. Vingt-neuf ares de vigne, à Douvy, numéro 187 du cadastre, section J, » 29 »

36. Trente-huit ares de terre, au Carrefour-Moinera, numéro 462 du cadastre, section J, » 38 »

37. Quinze ares cinquante centiares de terre, aux Marais-de-Champagne, numéros 736 et 750 du cadastre, section J, » 15 50

38. Dix-sept ares cinquante centiares de terre, aux Terres-de-Lenay, numéro 769 du cadastre, section J, » 17 50

39. Quinze ares quarante centiares de terre, aussi aux Terres-de-Lenay, numéro 771 du cadastre, section J, » 15 40

40. Douze ares de terre, au même lieu, numéro 767 du cadastre, section J, » 12 »

41. Vingt-quatre ares de terre, à Champagne, numéro 218 du cadastre, section H, » 24 »

42. Huit ares soixante-dix centiares de terre, aux Grandes-Murailles, numéro 265 du cadastre, section H, » 8 70

43. Sept ares soixante-dix centiares de terre, au Bas-des-Dormants, numéro 312 du cadastre, section H, » 7 70

44. Quinze ares soixante-dix centiares de terre, au même canton, numéro 320 du cadastre, section H, » 15 70

45. Vingt-six ares vingt centiares de terre, au même lieu, numéro 329 du cadastre, section H, » 26 20

46. Vingt-trois ares de terre, à Douvy, numéro 343 du cadastre, section J, » 23 »

47. Quatre ares soixante centiares de terre, aux Marais-de-Champagne, numéro 436 du cadastre, section J, » 4 60

48. Dix ares cinquante centiares de terre, aux Friches-Longs, numéro 571 du cadastre, section J, » 10 50

49. Quatre-vingt-seize ares de terre, au même lieu, numéro 579 du cadastre, section J, » 96 »

50. Trente-six ares de terre, au même canton, numéro 603 du cadastre, section J, » 36 »

51. Dix ares vingt centiares de terre, aux Terres-de-Lenay, numéro 829 du cadastre, section J, » 10 20

52. Vingt et un ares de terre, aux Marais-de-Champagne, numéro 875 du cadastre, section J, » 21 »

53. Vingt-trois ares de terre, aux Terres-de-Lenay, numéro 825 du cadastre, section J, » 23 »

54. Quinze ares vingt centiares de terre, au même canton, numéro 831 du cadastre, section J, » 15 20

55. Soixante-deux ares soixante-dix centiares de terre, sur le Marais-de-Champagne, numéros 893 et 894 du cadastre, section J, » 62 70

56. Treize ares soixante-dix centiares de pré, au Pré-de-la-Rivière, numéros 485 et 486 du cadastre, section E, » 13 70

Contenance totale : vingt hectares dix-huit ares deux centiares » 20 18 02

Ladite propriété de Douvy, qui contient en outre un hectare quatre-vingt-neuf ares soixante centiares de terre au Pétat, commune de Pouancay, a été vendue, outre les charges et conditions, la somme principale de vingt-cinq mille cinq cents francs, que l'acquéreur s'est obligé de payer à M. Mauxion, à Doué, en l'étude de M^e Tessier, notaire, et immédiatement après l'accomplissement des formalités de transcription et de purge d'hypothèques légales ;

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur est faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseront dans

le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés, entre les mains des requérants, de toutes hypothèques de cette nature ;

Déclarant en outre à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires desdits immeubles, indépendamment du vendeur, sont :

Pour les immeubles vendus à M. Louis Seurus :

1. M. Olivier-Mauxion et dame Marie Denet, son épouse, propriétaires à Douvy, commune d'Épiéds, décédés, père et mère du vendeur ;

2. Madame Aimée Lenormand, propriétaire, veuve de M. Jean Pradeau, dit Nazeau, demeurant à Paris ;

Pour les immeubles vendus à M. Louis Duveau-Carret :

1. M. Olivier Mauxion et dame Marie Denet, son épouse, propriétaires à Douvy, commune d'Épiéds, décédés, père et mère du vendeur ;

2. M. Célestin Denet, propriétaire, et dame Anne Marchand, son épouse, demeurant ensemble à la Pépinière, commune d'Épiéds, décédés ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales, n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans un des journaux de la localité, conformément à la loi et à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept ;

A ce qu'ils n'en ignorent, Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales non inscrites.

Saumur, le 10 octobre 1892.

L. ALBERT.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Une MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, 59,

Avec grand jardin, remise à 4 voitures, écurie à 4 chevaux.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, ou à M. LANGLOIS, expert.

Changement de Domicile

L'Etude de M^e MULLON, huissier à Saumur, 28, rue Dacier, est transférée rue de la Petite-Douve, n° 9.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent : une apprentie pour les Modes et un apprenti pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

LA
Réglisse Sanguinède
QUÉRIT
les Rhumes, Gouttes, Crampes,
Faiblesses d'Estomac,
et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

GUERISON
Certaines et Radicales
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ,
PSORIASIS, PRURIGO, TRICHIE,
HERPES, LUPUS, etc.
Même des
PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement se dirigeant
pendant le travail, il est à
portée des petites bourses, et, dès le deuxième
jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.), Cassell, gratuites par Correspondance.

Epicerie Centrale

28, Rue Saint-Jean.
CAVES ET ENTREPOT | TÉLÉPHONE | DÉPENDANCES
Rue de Fenel. | Reliant tous les services | Place Cendrière.

L'Epicerie Centrale s'occupe exclusivement de la vente directe aux consommateurs de SPIRITUEUX et de PRODUITS ALIMENTAIRES de tout 1^{er} CHOIX et avant tout ABSOLUMENT NATURELS. En un mot, établir la vérité dans le commerce des denrées alimentaires, voilà ce que la maison P. ANDRIEU met en pratique et vaut tout son succès. Ce qui lui permet de vendre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une maison dont la vente est très importante est souvent mieux placée que tout autre par suite de l'importance de ses achats et peut, pour cette raison, donner des marchandises toujours fraîches aux meilleures conditions de bon Marché.

DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 30, rue Saint-Jean, Epicerie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Maison L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis — Saumur

BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

LEBERT FILS

INAUGURATION des Agrandissements

Installation permettant un service rapide. Magasins éclairés par l'Électricité.

Maison la plus importante de la contrée, vendant réellement meilleur marché que toute autre des produits de première qualité.

Consultez le Catalogue et comparez surtout la qualité des marchandises.

LIVRAISONS A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.